REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

**EXTRAIT DU REGISTRE**
**DES**
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

PRÉFECTURE du RHÔNE
Reçu le 30 JUIN 2016
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES

Séance du **23 juin 2016**

Compte rendu affiché le **30 juin 2016**

Date de convocation du Conseil municipal le **17 juin 2016**

Président : **Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Myriam MOSTEFAOUI**

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Art. 2121-2 du CGCT | En Exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 43 | 43 | 36 |

Membres présents à la séance :

**Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE.**

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mourad BEN DRISS à Kaoutar DAHOUM, Virginie COMTE à Stéphane BERTIN, Dorra HANNACHI à Saïd YAHIAOUI, Sacha FORCA à Philippe MOINE.**

Membres absents excusés : **Oscar ARAZ, Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO, Mustafa USTA**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER**

Objet :

---

16.06.0581
GS Cartailhac- Attribution des marchés de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS), Contrôle Technique (CT) - Ordonnancement et Pilotage de Chantier (OPC)

**RAPPORT DE MADAME LECERF**

**Mesdames, Messieurs,**

Une procédure de concours de maîtrise d'œuvre a été engagée en février 2016. Elle permettra de retenir une équipe de maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi de la construction du groupe scolaire Odette Cartailhac.

Parallèlement, il est nécessaire de retenir dès à présent les prestataires qui assureront les missions de coordination sécurité et protection de la santé, de contrôle technique et d'ordonnancement et pilotage de chantier sur l'opération.

Conformément à l'article 57 du Code des marchés publics, une procédure d'appel d'offres pour la consultation des entreprises a été engagée le 18 mars 2016. Au terme de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 14 juin 2016 a classé les offres selon les critères suivants :

- valeur technique pour 70 points,
- prix pour 30 points.

Le tableau suivant présente les entreprises classées premières par la CAO et le détail des offres :

| N° lot | Dénomination du lot | Entreprise classée première | Montant de l'offre en € HT |
|---|---|---|---|
| 1 | Mission de coordination sécurité et de protection de la santé | QUALICONSULT SECURITE | 17 820,00 |
| 2 | Mission de contrôle technique | BUREAU VERITAS | 19 110,00 |
| 3 | Mission d'ordonnancement et pilotage de chantier | REALIS | 56 067,90 |
| | TOTAL € HT | | 92 997,90 |
| | TOTAL € TTC | | 111 597,48 |

Le total des offres s'élève à 92 997,90 € HT soit 111 597,48 € TTC.

Aux termes de l'article 53 III du Code des marchés publics les offres sont classées par ordre décroissant. Si le candidat retenu ne peut justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale, le marché est attribué au candidat suivant. Ce classement est porté au procès-verbal de la commission d'appel d'offres. L'offre la mieux classée est retenue.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises classées premières pour chaque lot, sous réserve qu'elles produisent les attestations fiscales et sociales nécessaires.

Le montant de l'autorisation de programme de l'opération globale est de 12 000 000 € TTC et n'est pas modifié.

En conséquence, je vous propose :

➢ D'approuver le rapport présenté ;

➢ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de prestations intellectuelles avec les entreprises classées premières, sous réserve qu'elles produisent les attestations fiscales et sociales ;

➢ De donner votre approbation, et de dire que les crédits sont inscrits dans l'autorisation de programme relative à cette opération.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.**

➢ Approuve le rapport présenté ;

➢ Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de prestations intellectuelles avec les entreprises classées premières, sous réserve qu'elles produisent les attestations fiscales et sociales ;

➢ Dit que les crédits sont inscrits dans l'autorisation de programme relative à cette opération.

**Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.**

**Pour extrait conforme**

**Monsieur le Maire,**

**Pierre DUSSURGEY**